



COMMUNE D'HELBAUT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 MARS 2025

Début de la séance : 18h30

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un du mois de mars à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis Marquant, Maire, suite à la convocation du quatorze mars deux mille vingt-cinq, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Francis Marquant, Maire, Carole Butin, Isabelle D'Haillecourt, Pierre Delobel adjoints, Colette Blondel, Jacques Dupont, Pascal Monsauret, Philippe Sambourg, Hélène Demol, Christian Dupont, Brigitte Leblond, Anne Alguazil, Michèle Boulanger, conseillers municipaux.

Absents excusés : Pascal Penet (pouvoir à P. Delobel), Hélène Fiolet (pouvoir à C. Blondel), Sabine Poprawka (pouvoir à I. D'Haillecourt), Christophe Podevin (pouvoir à C. Dupont), Sandra Savary

Absents : Aymeric Ansel

Président de séance : Francis Marquant

Secrétaire de séance : Hélène Demol

Adoption du procès-verbal de la séance du 23 Octobre 2024 : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire demande de rajouter deux questions supplémentaires, concernant la Médiation Préalable Obligatoire et les amendes de police.

1) ALSH 2025: Période d'ouverture

En concertation avec la directrice du centre, le Président propose de fixer les dates d'ouverture de l'ALSH du 07 juillet 2025 au 01 août 2025, soit 19 jours de fonctionnement.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.

2) ALSH 2025 : tarifs

Pour l'inscription à l'ALSH 2025, M. le Maire propose les tarifs suivants :

	Q.F* ≤ 600	601 ≤ Q.F. ≤ 900	Q.F. > 900
Helfallois	6.60 €	7.25 €	7.85 €
Extérieurs	13.80 €	14.50 €	15.30 €
Pihémois	7.20 €	7.90 €	8.70 €

Les familles devront verser un acompte non remboursable correspondant à 10 jours de tarification. La commune de Pihem prend en charge la différence entre la journée extérieure et la journée Helfalloise, dans la limite de 6.10€ par jour par enfant pihémois. La subvention forfaitaire demandée à Pihem est de 1 900€. M. le Maire propose d'inclure la garderie directement sur la facturation globale, conformément aux tarifs en vigueur l'année

de fonctionnement du centre. Également, il propose d'ajouter une majoration de 15€ par enfant si le paiement du solde n'est pas régularisé avant le 05 Septembre de l'année en cours. Ces modalités seront reconductibles chaque année.

Le nombre d'enfants pour l'année 2025 est limité à 100 enfants.

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité avec 17 pour.

3) ALSH 2025 : Rémunérations

Le Président propose de fixer la rémunération du personnel de l'ALSH au prorata du temps de travail effectif, y compris la journée de préparation du 05/07/2025, soit 20 jours avec une majoration sur 2024. Il propose donc la rémunération suivante :

Directrice et directrice adjointe : 1835€ brut et frais de déplacement

Animateurs diplômés : 1175€ brut et 20€ la nuitée

Animateurs stagiaires : 1040€ brut et 20€ la nuitée

Animateurs non diplômés : 990€ et 20€ la nuitée (pas de journée de préparation)

Chaque journée d'absence sera décomptée à raison d'1/20^e de la rémunération brute globale.

Il est précisé que le décret 2024-1151 du 04/12/2025 a majoré le minimum de rémunération des personnels.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.

4) Vente de bois :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de vendre des stères de bois stockés dans l'enclos à proximité des ateliers aux prix de 15€.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.

5) Ouverture d'un poste d'adjoint technique contractuel

Face aux problématiques de recrutement de contrat PEC dû à la baisse des crédits alloués, Monsieur le Maire propose de transformer le poste que cet agent occupe, en poste d'adjoint technique contractuel, pour venir renforcer les effectifs en maternelle et dans les services périscolaires du 1^{er} avril au 04 Juillet 2025, pour un volume horaire de 26h maximum.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.

6) Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

A la suite de la proposition de création de poste, Monsieur le Maire ajoute qu'il souhaite par la suite le pérenniser dans le temps, et souhaite donc créer un poste d'adjoint technique à temps non-complet à compter du 07 Juillet 2025, pour une durée hebdomadaire de 26h maximum.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.

7) Demande de subvention au titre du FARDA :

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter une subvention au titre du FARDA pour des travaux de transformation du système de chauffage de la médiathèque, qui rentrerait dans ce dispositif. Le chauffage de la médiathèque n'est pas adapté à son utilisation. Il est conforme à une utilisation intense et importante, et n'est efficace uniquement en cas de chauffe continue.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.

8) Schéma de développement de la lecture publique / Convention avec le Département :

Le président demande l'autorisation au Conseil de signer une nouvelle convention avec le Département dans le cadre du Schéma de développement de la lecture publique, définissant la médiathèque d'Helfaut comme une « bibliothèque de proximité », reconnue pour son dynamisme. Ce statut permet d'obtenir des subventions adaptées au besoin de la structure.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.

9) Aide à l'accession à la propriété des jeunes ménages primo-accédants :

Depuis 2019, la commune participe à l'aide à l'accession à la propriété des jeunes ménages primo-accédant sous certaines conditions (acquéreur de moins de 30 ans, biens acquis achevés avant 1948, montant minimum de travaux de rénovation de 4 000€ HT). Le Président propose de renouveler cette participation dans les mêmes conditions, soit à hauteur de 2 000€ par dossier, et de limiter la participation à 2 dossiers par an, sachant que désormais, les immeubles concernés sont ceux construits avant le 1^{er} Janvier 1958.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.

10) CDG62 – Convention relative à la plateforme de dématérialisation

Depuis 2013, le CDG62, en partenariat avec son homologue du Nord et de la Somme, coopèrent dans la mise à disposition d'un portail commun permettant la dématérialisation des marchés publics. Cette prestation, libre d'utilisation auparavant, est maintenant soumise à la signature d'une convention, définissant des tarifs uniquement pour les grandes Communes. Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil pour la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.

11) Convention Médiation Préalable Obligatoire :

Une convention déléguant la MPO a été signée avec le CDG62 en 2022. Cependant, le modèle de financement de cette MPO change. Le financement était à la base réalisé via la cotisation additionnelle. A présent, le financement se fera uniquement par dossier, via un montant de 400€ par dossier. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.

12) Amendes de police :

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter auprès du Conseil Départemental le produit des amendes de police dans le cadre de travaux de sécurité au niveau des voiries départementales, notamment la matérialisation de 2 passages piétons, ainsi que la pose des barrières et des plots. L'ensemble des travaux est estimé à 5 428,20€HT.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.

DIVERS

-TIEOM : la taxe incitative d'enlèvements des ordures ménagères sera mise en place en 2026. Il est prévu par les services de la CAPSO une phase d'expérimentation dès le second semestre 2025. Monsieur le Maire informe l'assemblée des modifications s'y rapportant.

-Compostage collectif et individuel : à la suite d'une rencontre avec les services de la CAPSO, il a été décidé d'installer deux sites de compostages sur la Commune. Le premier, collectif, sera installé près des ateliers techniques. Le second, individuel, sera installé à proximité de la Salle des Fêtes, pour la cantine.

-École : le petit déjeuner organisé le jour de la fête de Noël par la Commune et l'APE a été très apprécié par les enfants et les parents. Ce sera reconduit cette année.

-Paroisse de Bilques : La Commune a été chaleureusement remerciée pour la prise en charge des fournitures pour les travaux de la sacristie de l'église de Bilques, et la mise en conformité des radiants.

-EPF Maison Decloitre : la maison de Monsieur DECLOITRE Jules a été entièrement rasée par l'EPF. La Mairie est dans l'attente d'un retour de l'EPF concernant la suite donnée au terrain.

-Sens unique Rue du Camp/Rue de la Grise Borne : après consultation des riverains, il sera envisagé d'instaurer un sens unique à l'entrée de la Rue de la Grise Borne via la Rue du Camp, par soucis de sécurité, et également Rue du Camp du n°98 à 169.

-Chauffage Salle des Sports : la nouvelle chaudière est installée et les aérothermes associés fonctionnent. Il y a encore quelques problèmes concernant la chaudière et sa programmation à distance.

-Une élue précise que sur le site de la Commune, il y a quelques problèmes :

-Travaux de l'église : on tombe sur le blason de la Commune

-La cérémonie des vœux : seules 3 photos apparaissent.

-Une élue précise que le portail de l'église réparé laisse apparaître trop d'espace libre sur les côtés et sous la porte, ce qui va entraîner le passage du vent. L'architecte des travaux doit passer.

Levée de séance à 19h20.

Le Maire, Francis Marquant.

La secrétaire, Hélène Demol